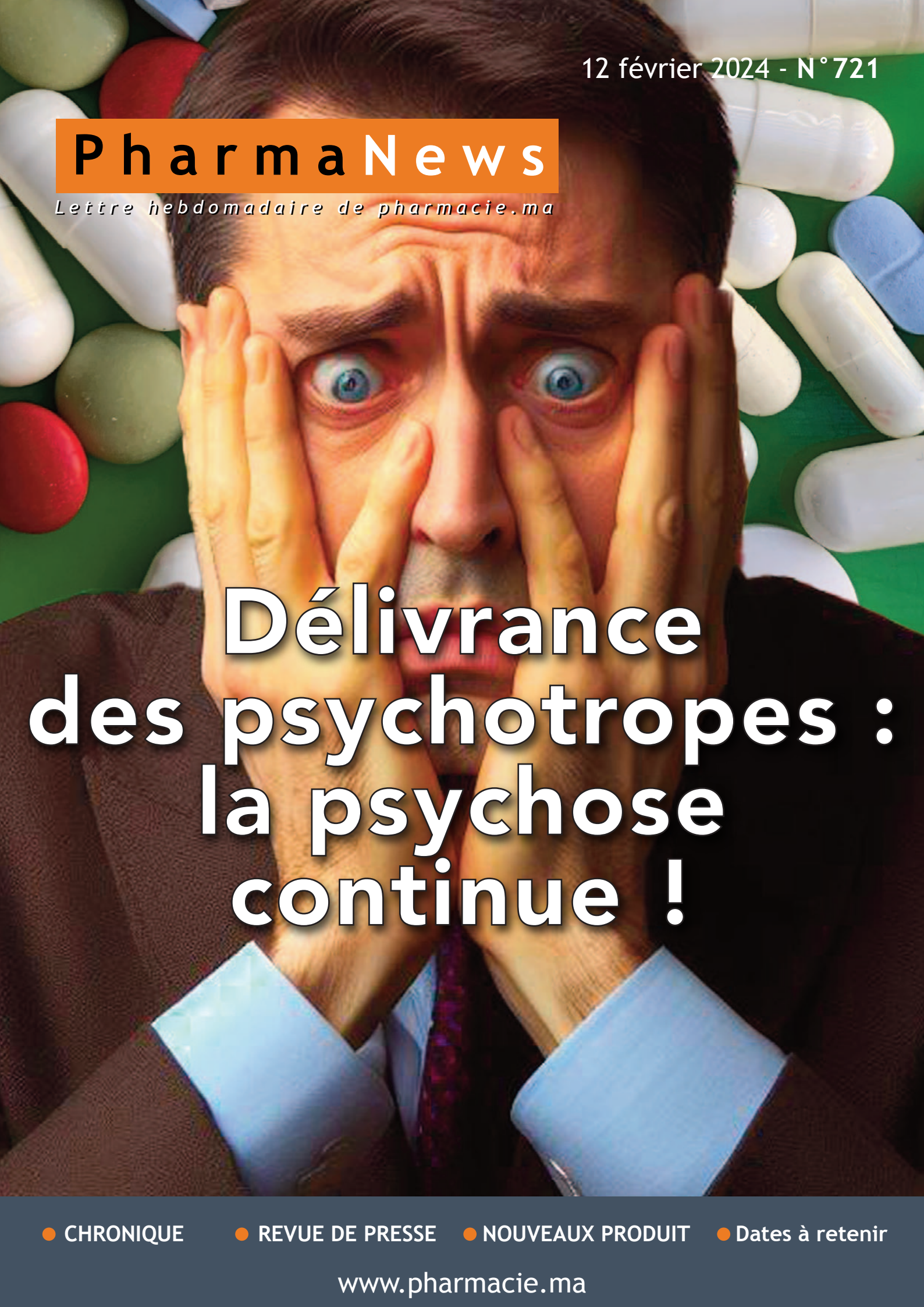


12 février 2024 - N° 721

PharmaNews

Lettre hebdomadaire de pharmacie.ma



Délivrance des psychotropes : la psychose continue !

● CHRONIQUE ● REVUE DE PRESSE ● NOUVEAUX PRODUIT ● Dates à retenir

www.pharmacie.ma

Délivrance des psychotropes : la psychose continue !

Par Abderrahim Derraji, Docteur en pharmacie

Les commerce et usage illicites de psychotropes suscitent une préoccupation croissante parmi les pharmaciens, risquant à tout moment des conséquences juridiques sévères. Ce problème dépasse les frontières du Maroc, comme en témoigne la récente détention de pharmaciens tunisiens accusés de «vente et de trafic de psychotropes prévus dans la loi n° 52 de l'année 1992 en date du 18 mai 1992 relative aux stupéfiants».

Selon le Syndicat des pharmaciens d'officine de Tunisie (SPOT), les pharmaciens sont tenus de respecter les lois 73-55 et 54-69, ainsi que la circulaire du ministère de la Santé de 2013, garantissant l'exercice légal de leurs obligations professionnelles et la protection de la santé publique.

Le Dr Naoufel Amira, président du SPOT, a souligné dans une déclaration à l'«Agence Tunis

Afrique Presse» (TAP) que des pharmaciens de Béja et Jendouba ont été arrêtés récemment après la découverte chez des citoyens de psychotropes, délivrés uniquement sur ordonnance médicale, provenant de pharmacies et accompagnés d'ordonnances authentiques.

Il est essentiel de clarifier cette affaire pour éviter toute confusion pouvant entraîner une panique parmi les pharmaciens et priver les patients légitimes de leurs traitements. Au Maroc, les pharmaciens sont également préoccupés depuis longtemps par cette problématique, conduisant la Confédération des syndicats des pharmaciens du Maroc (CSPM) à saisir le ministre de la Santé.

Dans son courrier, la CSPM rappelle que les pharmaciens font face à une augmentation significative des demandes de psychotropes, souvent accompagnées d'ordonnances falsifiées. Ces ordonnances sont difficilement

détectables, ce qui présente un risque majeur pour la santé publique.

Pour faire face à cette situation, la CSPM demande une mise à jour de la réglementation qui date de 1922 et propose la mise en place de l'«ordonnance infalsifiable». Ces mesures visent à limiter les trafics de psychotropes en maîtrisant la traçabilité des prescriptions et contribueraient à renforcer la collaboration entre professionnels de la santé et autorités compétentes.

Pour conclure et comme nous l'avons souvent rappelé dans nos éditos, en l'absence d'un dossier numérique patient, il est crucial que l'administration adopte rapidement l'«ordonnance infalsifiable» pour les psychotropes utilisés de manière abusive. Tout retard pourrait favoriser les trafiquants et compromettre l'observance thérapeutique des patients.

REVUE DE PRESSE

Interdiction de la publicité pour l'ibuprofène dosé à 400 mg

Dès le 2 avril 2024, la publicité grand public pour les médicaments contenant 400 mg d'ibuprofène sera interdite. Cette décision vise à encourager l'utilisation responsable de ces médicaments et à réduire les risques d'effets indésirables graves.

En effet, malgré les recommandations de privilégier la dose de 200 mg en première intention, les publicités pour l'ibuprofène 400 mg n'ont pas incité les patients à commencer par la dose la plus faible. De plus, une augmentation des signalements d'effets indésirables graves (hémorragies gastro-digestives, atteintes rénales) a été observée parallèlement à l'augmentation des ventes de l'ibuprofène 400 mg.

Cette interdiction s'inscrit dans la continuité des mesures prises pour sécuriser l'usage de ces médicaments. En décembre 2019, l'accès libre en pharmacie a été interdit. Il y a eu également l'ajout d'une mention sur les notices : information sur le risque de retard de diagnostic en cas d'infection bactérienne.

L'interdiction de la publicité ne remet nullement en cause l'efficacité de l'ibuprofène 400 mg, mais vise à améliorer son utilisation et à réduire les risques pour la santé.

Source : ANSM

Novo Nordisk s'offre une usine à Bruxelles

La compagnie pharmaceutique danoise Novo Nordisk, boostée par son médicament Ozempic, va prendre possession d'une usine située à Bruxelles



spécialisée dans le remplissage de stylos d'injections médicales.

Cette usine sera intégrée au groupe américain Catalent, comme annoncé lundi dernier.

Cette acquisition s'inscrit dans le cadre d'un accord plus large où la société d'investissement danoise Novo Holdings, principal actionnaire de Novo Nordisk, acquerra Catalent. Une fois cette transaction conclue, prévue probablement d'ici la fin de 2024, Novo Nordisk acquerra trois nouvelles usines, pour lesquelles elle devra verser la bagatelle de 11 milliards d'euros.

Source : 7sur7.be

France : les pharmaciens renouvelleront bientôt des médicaments et dispositifs médicaux pour trois mois après l'expiration de l'ordonnance

Philippe Besset, président de la Fédération des syndicats pharmaceutiques de France (FSPF), a annoncé lors de son point hebdomadaire avec les membres, le 2 février, que le décret autorisant les pharmaciens à renouveler des médicaments et dispositifs médicaux pour trois mois après l'expiration de l'ordonnance se précisait. Ce dispositif, prévu dans la loi Rist votée en mai 2023, devrait bientôt être opérationnel. Il s'appliquera aux ordonnances initiales de trois à douze mois et ne concernera pas celles prescrites pour un ou deux mois. Les négociations avec l'Assurance maladie, menées par la FSPF et l'Union des Syndicats de pharmaciens d'officine (USPO), visent à améliorer le dispositif en obtenant un code acte spécifique et une rémunération correspondante. Besset a souligné que ce renouvellement est plus contraignant pour les pharmaciens, car ils doivent parfois vérifier les constantes biologiques ou la tension avant de délivrer les médicaments. menées par la FSPF et l'Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine (USPO), visent à améliorer le dispositif en obtenant un code acte spécifique et une rémunération correspondante. Besset a souligné que ce renouvellement est plus contraignant pour les pharmaciens, car ils doivent parfois vérifier les constantes

biologiques ou la tension avant de délivrer les médicaments.

Source : lemoniteurdespharmacies.fr

Saisis aux frontières suisses: les traitements des dysfonctionnements érectiles en tête du classement

En 2023, les douaniers suisses ont intercepté près de 6.700 envois illégaux de médicaments, dont plus de 70% étaient destinés à stimuler l'érection. Cette tendance persistante, constatée par l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF) depuis plusieurs années, montre que les stimulants sexuels sont les principaux produits saisis aux frontières, représentant 71% de toutes les confiscations. Les somnifères et tranquillisants (7%) ainsi que les

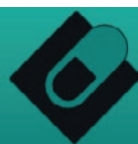


hormones (5%) sont également concernés, mais dans une moindre mesure.

Cette situation inquiète l'Institut suisse des produits thérapeutiques Swissmedic, qui met en garde contre les dangers de ces produits importés clandestinement, qui «ne contiennent aucun principe actif ou qui renferment des principes actifs mal déclarés, voire des additifs potentiellement nocifs»

Swissmedic appelle ainsi à la prudence et déconseille la consommation de ces médicaments provenant de sources douteuses.

Source : 20min.ch



AFRIC-PHAR

COSAPAT 50 MG, Comprimé pelliculé

Composition : Lacosamide

Classe thérapeutique : Antiépileptiques, autres antiépileptiques

Boite de 14 - PPV: 49.10 dhs

Boite de 28 - PPV: 92.00 dhs

Boite de 56 - PPV: 164.40 dhs

COSAPAT 150 MG, Comprimé pelliculé

Boite de 14 - PPV: 111.90 dhs

Boite de 28 - PPV: 218.00 dhs

Boite de 56 - PPV: 351.00 dhs

COSAPAT 200 MG, Comprimé pelliculé

Boite de 14 - PPV: 137.50 dhs

Boite de 28 - PPV: 267.00 dhs

Boite de 56 - PPV: 449.00 dhs

COOPER PHARMA

VALMEP 5 MG / 160 MG, Comprimé pelliculé

Présentation : Boite de 30

Composition : Amlodipine | Valsartan

Classe thérapeutique : Antagoniste des récepteurs de l'angiotensine II avec inhibiteur calcique

PPV : 164.60 dhs

VALMEP 5 MG / 80 MG, Comprimé pelliculé

Présentation : Boite de 30

Composition : Amlodipine | Valsartan

Classe thérapeutique : Antagoniste des récepteurs de l'angiotensine II avec inhibiteur calcique

PPV : 135.00 dhs

VALMEP 10 MG / 160 MG, Comprimé pelliculé

Présentation : Boite de 30

Composition : Amlodipine | Valsartan

Classe thérapeutique : Antagoniste des récepteurs de l'angiotensine II avec inhibiteur calcique

PPV : 164.60 dhs

ZENITHPHARMA

ARTROFOR 1.5 G, Poudre pour solution buvable en sachet

Composition : Glucosamine

Classe thérapeutique : Autres agents anti-inflammatoires et antirhumatismaux non-stéroïdien

PPV : 139.00 dhs

SOTHEMA

XILAM 10 MG / 160 MG, Comprimé pelliculé

Composition : Amlodipine | Valsartan

Classe thérapeutique : Antagoniste des récepteurs de l'angiotensine II associé à un inhibiteur calcique

Présentation : par 28

PPV: 185.20 dhs

XILAM 5 MG / 160 MG, Comprimé pelliculé

Composition : Amlodipine | Valsartan

Classe thérapeutique : Antagoniste des récepteurs de l'angiotensine II associé à un inhibiteur calcique

Présentation : par 28

PPV: 185.20 dhs

XILAM 5 MG / 80 MG, Comprimé pelliculé

Composition : Amlodipine | Valsartan

Classe thérapeutique : Antagoniste des récepteurs de l'angiotensine II associé à un inhibiteur calcique

Présentation : par 28

PPV: 185.20 dhs

XILAM HCT 10 MG / 160 MG / 25 MG, Comprimé pelliculé

Composition : Amlodipine | Valsartan | HCT

Classe thérapeutique : Antagoniste des récepteurs de l'angiotensine II associé à un inhibiteur calcique et à un diurétique

Présentation : par 28

PPV : 185.20 dhs

XILAM HCT 10 MG / 160 MG / 12.5 MG, Comprimé pelliculé

Composition : Amlodipine | Valsartan | HCT

Classe thérapeutique : Antagoniste des récepteurs de l'angiotensine II associé à un inhibiteur calcique et à un diurétique

Présentation : par 28

PPV : 185.20 dhs

LES 20^{ÈMES} JOURNÉES PHARMACEUTIQUES TUNISIENNES

23 & 24 FÉVRIER 2024
HÔTEL ALHAMBRA HAMMAMET

Vendredi 23-02-2024

08:30 - Accueil, inscription et café
- Mot d'ouverture

SESSION 1 : L'APPROCHE QUALITÉ EN PHARMACIE

09:50 Intérêt de La démarche Qualité pour les professions pharmaceutiques
Ridha Bedhief

10:10 La Qualité d'aujourd'hui dans l'industrie pharmaceutique
Aïda Chekri, Hojer Cheour

10:30 La Qualité dans la biologie médicale
Sophie Beshes

10:50 Démarche qualité à l'hôpital : approche Keisen SS TQ
Muawi Turki

11:10 La Qualité dans l'officine
Senda Bafri

11:30 Discussion

SESSION 2 : RÉGLEMENTATION PHARMACEUTIQUE LE SOCLE DE L'EXERCICE PROFESSIONNEL

14:30 Table Ronde: La réglementation pharmaceutique : réalités et perspectives
Amer Taouf - Mustapha Laroussi

- Introduction : Situation actuelle en matière de réglementation pharmaceutique et attentes sectorielles
Abderrazak Hefhuff
- Discussion : *Mohsen Hazzine* *Myriam Guerfali*
Tarek HAMMAM *Ahufi Ben Abdallah*
Naoufel Amira *Rabeh Bilbech*
Zafra Jemissal *Nazim El Chouf*

• Point de vue des participants

16:00-16:30 Pause café et visite des stands et des posters
16:30-17:00 Symposium laboratoire 1
17:15-18:00 Symposium laboratoire 2

Samedi 24-02-2024

SESSION 3 : L'OFFICINE AU QUOTIDIEN

08:30-10:00 Ateliers

- Insuffisance cardiaque chronique: point sur la prise en charge thérapeutique du patient
Nesrine Hosni, Leila Achour
- Le Pharmacien face aux infections respiratoires : recommandations et règles de bon usage
Dorra Jarraya, Marlem Mokni

08:30-10:00 workshop

10:00 Pause-Café

10:30 La cicatrisation et le concept TIME : comment optimiser le processus de cicatrisation ?
Ramy Ben Salah

11:15 Les affections bucco-dentaires: rôle du pharmacien
Mohib Hamil

12:00 Remise des prix et clôture des journées

APPEL A COMMUNICATION

Dernier délai pour la soumission des résumés :

11 FÉVRIER 2024 À MINUIT

Les 03 meilleurs communications affichées seront récompensées

Lien pour la soumission (Scannez QR code)



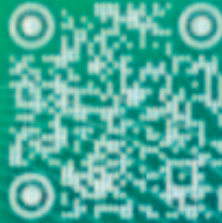
POUR INSCRIPTION ET RENSEIGNEMENT :

☎ : (+216) 98 264 188 ✉ : contact@sciencespharmaceutiques.org.tn

🌐 : www.sciencespharmaceutiques.org.tn

PRE-INSCRIPTION (JOURNÉES ET ATELIERS)

Remplir le formulaire suivant (Scannez QR code)



Validation de l'inscription après paiement (sur place)

FRAIS D'INSCRIPTION

▶ **100 dinars (Résidents et étudiants 50 dinars)** ◀

Accès aux conférences, pauses café et déjeuner du vendredi

▶ **50 dinars** ◀

Atelier en partenariat avec la STPC

HEBERGEMENT (HÔTEL ALHAMBRA HAMMAMET)

Des tarifs préférentiels pour les participants aux XX^{èmes} journées

- ▶ **135 dinars** : Chambre single en demi-pension
- ▶ **120 dinars** : Chambre single en logement petit déjeuner
- ▶ **220 dinars** : Chambre double en demi-pension
- ▶ **190 dinars** : Chambre double en logement petit déjeuner

RÉSERVATION

✉ booking@alhambrathalasso.com ☎ (+216) 72 240 590

POUR INSCRIPTION ET RENSEIGNEMENT :

☎ : (+216) 98 264 188 ✉ : contact@sciencespharmaceutiques.org.tn

🌐 : www.sciencespharmaceutiques.org.tn

